



## Gaston MORIN

---

### INFORMATIONS ACADÉMIQUES

---

<b>Section :</b>	Lettres
<b>Siège :</b>	XXII
<b>Élu(e) à l'Académie en :</b>	1915
<b>Départ :</b>	1959
<b>Qualité :</b>	Doyen de la Faculté de Droit

### BIOGRAPHIE

---

Né en 1877 à Aubusson, dans la Creuse, il étudie à Paris et obtient en 1902 son doctorat avec une thèse de droit civil intitulée : « *La sécurité des acquéreurs de bonne foi et les droits du véritable propriétaire dans les transactions immobilières* ». En 1908, il obtient l'agrégation du droit privé et est admis à l'Université de Montpellier, où il a effectué tout son enseignement jusqu'en 1943, l'année de sa retraite. En plus du droit civil, Morin a travaillé la théorie générale, la philosophie et la sociologie juridiques. Il est membre de la Société d'études législatives, de l'Institut international de philosophie du droit et de sociologie juridique et, depuis sa fondation en 1931, est rédacteur en chef de la revue *Archives de la philosophie du droit et de sociologie juridique*. Il meurt en 1959.

Il acquit une certaine notoriété en 1920 grâce à la publication de son ouvrage principal : *La révolte des faits contre le Code*.

*Extrait d'un texte en italien de Paolo Alvazzi del Frate (2018).*